

Genève

Le Courrier  
1211 Genève 8  
022/ 809 55 66  
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 7'396  
Parution: 5x/semaine



Page: 12  
Surface: 75'201 mm<sup>2</sup>



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Ordre: 1094772  
N° de thème: 377.116  
Référence: 66620199  
Coupage Page: 1/2

Face au harcèlement sexuel sur le lieu de travail, les victimes n'osent souvent pas porter plainte. Dans les unis suisses aussi, même si depuis quelques années, elles commencent à prendre des mesures.

## L'omerta règne dans les universités

DELPHINE GASCHÉ

**Harcèlement sexuel** ▶ «L'institut avait organisé une retraite de deux jours à la montagne. Je m'y étais rendue. De même que ce professeur. Alors que je me penchais pour récupérer des boissons à un bar, il m'a tapé trois fois sur les fesses. Surprise, je le confronte. Il ne voit pas le problème et sourit. Je lui tourne le dos. Il recommence», raconte Valentine\*, ancienne doctorante à l'Université de Lausanne (UNIL). L'épisode n'était pas le premier du genre, et faisait suite à des regards malsains, des réflexions déplacées, des blagues graveleuses.

Valentine se lance alors dans une procédure administrative. L'enquête démontre non seulement qu'il y a eu harcèlement sexuel, mais également que plusieurs femmes ont été victimes du même professeur. «Il a envoyé des mails déplacés à une collègue. Il faisait s'asseoir une technicienne sur ses genoux et la caressait. Il a proposé des relations sexuelles à plusieurs autres collègues», énumère l'ancienne assistante. Pourtant, Valentine a été la seule à se constituer partie plaignante. «Les autres femmes avaient peur pour leur carrière. Elles ont seulement été entendues en tant que témoins, voire ont carrément refusé de parler».

### Hierarchie et dépendance

«Peu de personnes nous signalent un harcèlement sexuel. Quand elles le font, c'est sous le sceau du secret. Impossible alors d'agir», confirme Brigitte Mantilleri, directrice

du Service égalité de l'université de Genève (UNIGE). Une appréhension qu'elle explique par la forte hiérarchisation de l'université. «Plus une institution est hiérarchisée, plus il y a de dépendances. Et plus il y a de risques de vengeances des personnes accusées.» Les universités réfléchissent également à deux fois avant de se séparer d'un professeur en raison des conséquences financières. Dans les branches scientifiques, par exemple, les fonds attribués à un laboratoire sont liés à un professeur. S'il est renvoyé, c'est le laboratoire tout entier qui ferme.

A Lausanne, suite à l'enquête administrative, «le rectorat a interdit au professeur de diriger un groupe scientifique pendant deux ans. Or, cette sanction n'a jamais été appliquée», s'insurge Valentine. «Il a juste été déplacé dans un autre institut.» Autre son de cloche du côté de l'UNIL: s'il confirme le transfert, le vice-recteur Martial Pasquier assure également que «des sanctions importantes et proportionnées ont été décidées et appliquées».

### Légitimation du harcèlement

Faute de plaintes formelles ou de véritables sanctions, «les auteurs se sentent légitimés de harceler leurs victimes», souligne Brigitte Mantilleri. Les universités ont toutefois commencé à prendre des mesures pour endiguer le harcèlement

sexuel et moral.

Bâle a mis sur pied une campagne de sensibilisation et Genève lui emboîtera le pas dès novembre. Des séances d'information sont organisées

et des lettres d'information envoyées aux collaborateurs de l'université de Fribourg. Outre un site d'informations déjà disponible, des formations pour cadres et enseignants sont prévues à Lausanne. Et une médiatrice supplémentaire a été engagée. Des mesures suffisantes? «L'université a fait la moitié du chemin. Mais ce n'est pas assez», martèle Dominique Gigon, secrétaire général de l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'UNIL (ACIDUL). L'université devrait, selon lui, créer une structure dédiée au harcèlement, où les victimes potentielles pourraient s'informer et les victimes avérées être accompagnées. «Cette structure serait aussi chargée de suivre l'évolution du phénomène, car pour l'instant, l'UNIL n'est en mesure de fournir aucun chiffre.»

### Manque d'informations

Un avis qui n'est pas partagé par tout le monde. «Je crois beaucoup à la prévention. Certains professeurs, témoins d'agissements déplacés, nous ont dit vouloir intervenir, mais ne pas savoir quoi faire», affirme Brigitte Mantilleri. Valentine rapporte, de son côté, avoir eu beaucoup de mal à trouver des informations. «Le

Genève

Le Courrier  
1211 Genève 8  
022/ 809 55 66  
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 7'396  
Parution: 5x/semaine



Page: 12  
Surface: 75'201 mm<sup>2</sup>



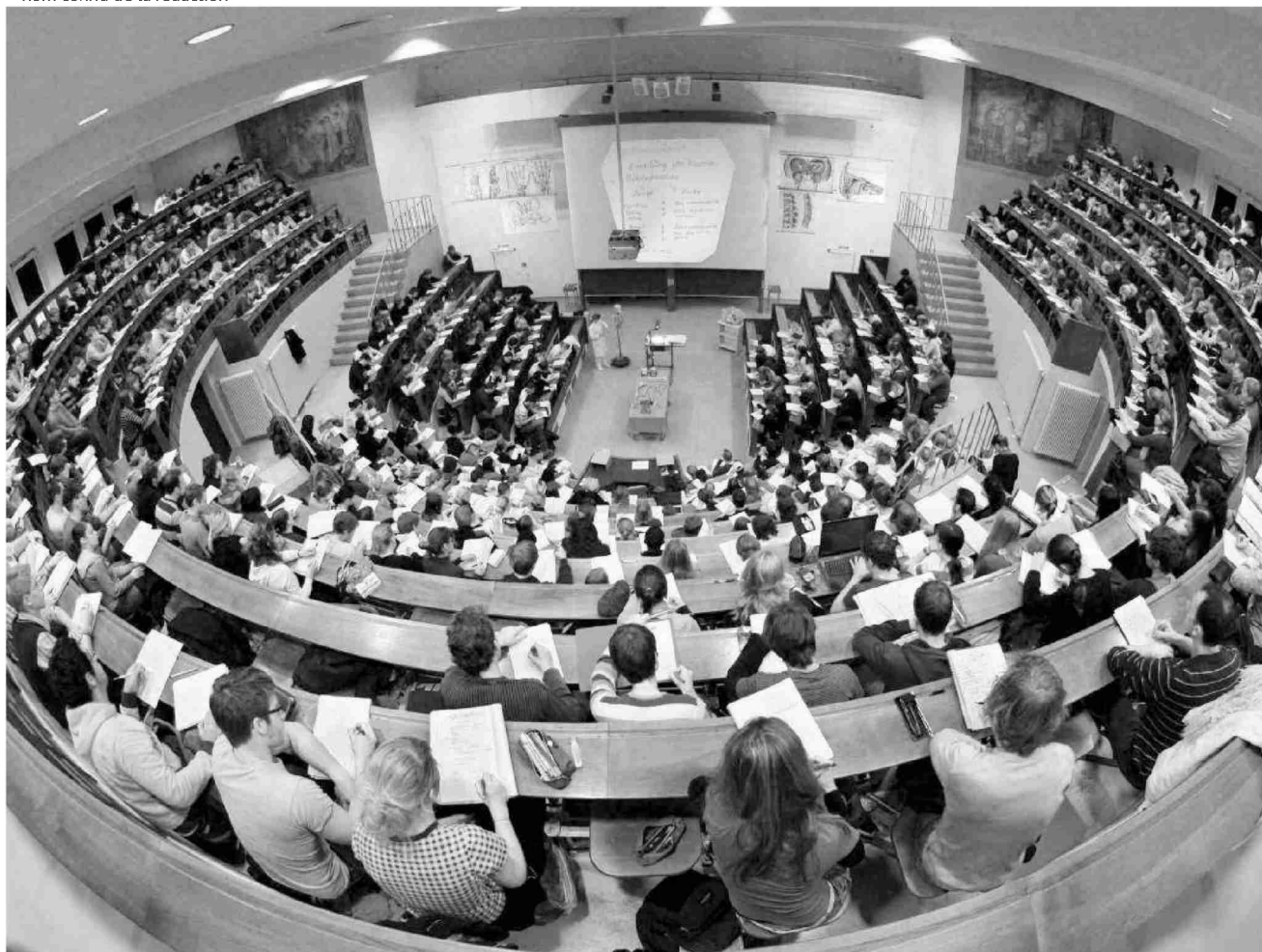
## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ordre: 1094772  
N° de thème: 377.116  
Référence: 66620199  
Coupure Page: 2/2

médiateur m'a affirmé qu'on ne pouvait qu'engager une procédure civile. Un an après les faits, j'ai appris que j'aurais pu porter plainte au pénal.» L'expérience de l'ex-doctorante suggère ainsi que ces mesures d'information et de prévention, quoique modestes, semblent être un bon début.

**ATS**

\* nom connu de la rédaction



KEYSTONE